

ENTREPRISES... ACCUEILLEZ UN ÉLÈVE-INGÉNIEUR EN CONTRAT PRO

Le contrat de professionnalisation ne rentre pas dans la limitation du décompte des stagiaires pour la loi de 2015.

MODALITÉS ET CONTACTS

à l'Enssat

Philippe Quémerais
6, rue de Kerampont
CS 80518
22305 Lannion Cedex

Courriel

responsable.relations-
industrielles@enssat.fr

Téléphone

+33 (0)7 87 70 70 72

à l'université de Rennes 1

Guillaume Riou
-> coordination
administrative
pour les entreprises,
service formation continue

Courriel

guillaume.riou@univ-
rennes1.fr

Téléphone

+33 (0)2 23 23 31 07

Site Internet

www.sfc.univ-rennes1.fr

Quand ? Comment ? Qui ?

▀ **Durée** : 1 année

▀ **Période**

- ➔ les deux premières semaines de septembre : à temps plein
- ➔ de septembre à février : 2 jours/sem. (le jeudi et le vendredi)
- ➔ de mars à août : à temps plein

▀ **Public** : élèves-ingénieurs de 3^e année (Bac+ 5) spécialisé dans votre domaine technologique : électronique, informatique ou photonique

- ➔ suivi de l'étudiant par un enseignant Enssat

▀ **Réception des offres** : janvier à mai

-> détails sur www.enssat.fr

*Possibilité de prise en charge par un OPCA (organisme collecteur).
Se renseigner sur le tarif en vigueur auprès de M. Riou (base
salaire mensuel pour un mois plein : minimum 80 % du SMIC).*